

N° 2524/Sec 30/02/DW

KIBUNGO



14

Transmis copie pour information au Révérend Père Supérieur de la Mission de Zaza avec l'expression de mon profond respect.

A Monsieur le Bourgmestre de Zaza.

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'endroit où la Mission extrait du sable dénommé KANYANGA et où les Pères extraient du sable et l'argile depuis 1900 ne peut être cédé ni à titre précaire ni définitivement.

Tant les Pères que les autorités de la Préfecture en ont besoin pour les constructions. Ce terrain a 70m x 600m x 140m c.à.d. une superficie de 6 ha 300.

J'apprends qu'actuellement le nommé Innocent Habimana a délimité un champ à l'intérieur de ce périmètre.

Je vous prie de prendre des mesures fermes et de le faire évacuer cet endroit.

Le Préfet
GASHUKUKE Ph.--

L'Administrateur de Territoire ff,
DE WEEFD G.--